

Publié le 2 juillet 2025

Le plan France Ruralités poursuivi “à moyens constants”

Vendredi 20 juin, le Premier ministre s’est rendu dans les Vosges pour présider un comité interministériel aux Ruralités. Il en a profité pour faire un point sur l’avancée, à mi-parcours, du plan “France Ruralités” 2023-2027, plan qui sera poursuivi « à moyens constants », disette budgétaire oblige. En 2025, 467 nouvelles communes ont bénéficié d’un accompagnement dans le cadre du programme “Villages d’avenir” pour la réalisation de leurs projets d’aménagement.



Accompagné de sept de ses ministres, François Bayrou s’est rendu dans les Vosges vendredi 20 juin pour présider un comité interministériel aux Ruralités. L’occasion de présenter un premier bilan du plan « France Ruralités » lancé en 2023 et qui arrive aujourd’hui à mi-parcours. Pour rappel, ce programme repose sur 4 axes : le dispositif “Villages d’avenir”, la reconnaissance de la contribution des territoires ruraux à la planification écologique, l’accompagnement à la résolution des problèmes du quotidien (emploi, mobilité, accès aux soins, à l’éducation et à la culture) et le renforcement des dispositifs fiscaux et sociaux mobilisables en faisant évoluer les ZRR (Zones de revitalisation rurale) en zones FRR (France ruralités revitalisation).

Lors de ce comité, François Bayrou a donc annoncé la poursuite du plan “France Ruralités” et « l’amplification » des mesures les plus prometteuses. Réserve de taille : au vu des contraintes budgétaires qui pèsent sur le pays, le Premier ministre estime qu’il “n’est plus temps d’injecter de l’argent nouveau sur des dispositifs dont on n’a pas l’assurance qu’ils fonctionnent”. Bref, ces potentielles amplifications du programme se feront “à moyens

constants”, de manière à “cibler et faire perdurer tous les dispositifs qui fonctionnent”.

Exemple parmi d’autres, la dotation aménités rurales, qui constitue le principal concours financier de l’État aux communes rurales abritant des aires naturelles protégées et menant des actions de préservation de ces aménités, et qui avait bénéficié d’une rallonge de 58 millions d’euros en 2024, portant son total à 100 millions d’euros, restera stable à l’avenir. Elle s’élèvera in fine à 110 millions d’euros en 2025.

De nouvelles mesures encore peu concrètes

Si le gouvernement annonce des mesures pour poursuivre le plan “France Ruralités”, celles-ci relèvent plutôt d’orientations non quantifiées. Pour ce qui est des mobilités, la prolongation du plan prévoit par exemple le déploiement du fonds vert mobilités et du fonds de soutien à la mobilité des aides à domicile dans les territoires ruraux, le versement mobilité régionale et rurale ou encore la création d’un guide de la mobilité à destination des collectivités.

Pour ce qui est du logement, la feuille de programmation prévoit la facilitation de la réhabilitation des parcs de logements des collectivités, l’accroissement des aides dédiées à la rénovation des logements patrimoniaux, la dynamisation du recours aux aides à la sortie de la vacance de logements ou encore la création d’un guide du parcours de la rénovation énergétique pour les élus ruraux.

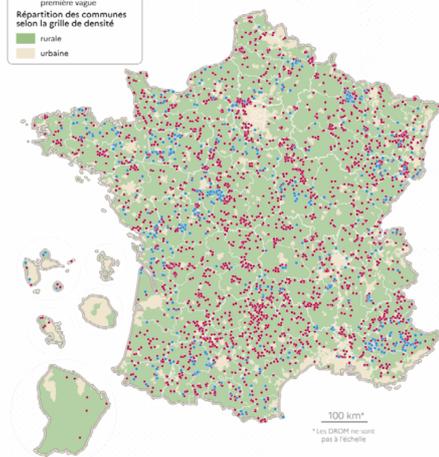
Plus de 400 nouvelles communes rejoignent le programme “Villages d’avenir” en 2025

Localisation des communes lauréates du dispositif “Villages d’avenir” © ANCT

2 965 communes lauréates
Villages d’avenir

À date du 06 juin 2025

- lauréat de la vague complémentaire
 - lauréat de la première vague
- Répartition des communes selon la grille de densité
- rurale
 - urbaine



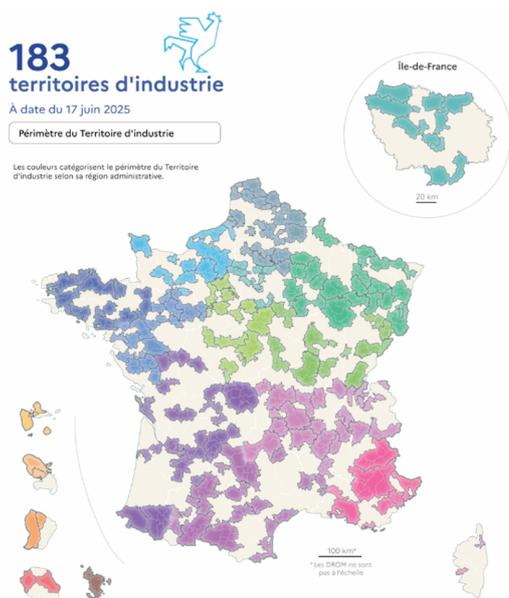
Depuis le lancement du dispositif "Villages d'avenir" en début d'année 2024, 2 965 communes ont bénéficié ou sont en train de bénéficier de l'aide de 120 chefs de projet pour un accompagnement personnalisé dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement et de développement. La première année a permis d'accompagner 320 projets de réhabilitation de bâtiments, de réalisation de logements, de commerces, de services de proximité, d'aménagement d'espaces publics ou encore de développement des mobilités.

Puis, en mars 2025, Françoise Gatel, ministre déléguée chargée de la ruralité, a annoncé une nouvelle vague du programme "Villages d'avenir". À ce jour, 467 nouvelles communes de moins de 3 500 habitants ont rejoint le dispositif. Au total, 4 688 projets vont voir le jour au bénéfice de 2,6 millions d'habitants. À noter également que le programme bénéficie du soutien du Cerema, via le recrutement de 20 directeurs de projet "Villages d'avenir", positionnés en renfort des chefs des projets de l'État dans 20 départements.

Lutter contre la désertification commerciale et renforcer l'industrie

Le plan "France Ruralités" devait également permettre de soutenir le commerce rural. Les enjeux sont prégnants : en 2025, plus de 21 000 communes, soit environ 62% du nombre total de communes, ne disposent plus d'aucun commerce, alors qu'elles n'étaient que 25% en 1980. Grâce à l'ouverture d'un fonds de soutien pour la réduction de la désertification commerciale et à l'amélioration de l'accès aux services de première nécessité, le plan "France Ruralités" a permis de valider 604 projets au sein de 455 communes, pour un montant de 14 millions d'euros. Aujourd'hui, 163 projets ont été livrés et 441 sont en cours.

Localisation des différents "Territoires d'industrie" © ANCT



Au-delà du plan "France Ruralités", d'autres actions ont été mises en place, pas toujours là où on les attendait.



Un tiers des emplois en zone rurale étant liés à l'industrie, le programme "Territoires d'industrie" constitue un levier à déployer pour favoriser le développement économique des communes rurales. Lancé en 2018, ce dispositif a permis de labelliser 183 "Territoires d'industrie", dont presque 80% pour tout ou partie en zonage "France ruralités revitalisation". Entre 2018 et 2022, les "Territoires d'industrie" ont concentré 44% des créations d'emplois industriels et, depuis fin 2023, 2 700 actions ont été identifiées et réalisées par les élus et les industriels.